

à propos ...

des armoiries de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg

Le 7 octobre 2000 marqua une nouvelle étape dans l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg : après 36 années de règne, S.A.R. le Grand-Duc Jean abdiquait en faveur de son fils S.A.R. le Grand-Duc héritier Henri. Quelques mois plus tard, le 23 février 2001, le nouveau souverain fixait ses armoiries par arrêté grand-ducal.

Histoire succincte des armoiries de la Maison grand-ducale

En 1890, après la mort sans postérité masculine de Guillaume III, roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg, les dispositions du pacte de famille de 1783 furent appliquées telles qu'elles avaient été prévues par le traité de Vienne en 1815. C'est donc la branche aînée, dite walramienne, de la Maison de Nassau qui monta sur le trône de Luxembourg en la personne du duc Adolphe de Nassau (1817-1905).

Son fils Guillaume IV, Grand-Duc de Luxembourg (1852-1912) n'ayant que des filles, rédigea le 16 avril 1907 le statut de famille réglant la succession en ligne féminine. Ce statut obtint force de loi le 6 juillet 1907.



S.A.R. le Grand-Duc

Grand-Duché
de Luxembourg

Régime :
monarchie
constitutionnelle

Pays voisins :
Allemagne,
Belgique,
France

Superficie :
2 586 km²

Population :
455 000 habitants
dont environ
177 400 étrangers

Densité :
173 hab./km²
(2005)

Taux de chômage:
4,3 % (mai 2006)



Armes composées en 1898 pour S.A.R. le Grand-Duc Adolphe de Nassau

Les armoiries du Grand-Duc Adolphe

1890 : les armoiries portées à son avènement

Le Grand-Duc Adolphe abandonna ses armoiries qu'il porta comme duc de Nassau et prit dès son avènement au trône de Luxembourg en 1890 les armes suivantes :

Burelé d'argent et d'azur, au lion rampant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir (Luxembourg), l'épaule du lion chargée d'un écusson aux armes de Nassau qui est d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné du même, armé et lampassé de gueules.

L'écu est timbré d'une couronne grand-ducale et entouré du ruban et de la croix de l'ordre de la Couronne de chêne.

Les supports sont deux lions couronnés d'or, lampassés de gueules.

Le tout est placé sur un pavillon de pourpre, doublé d'hermine, bordé, frangé et lié d'or et sommé d'une couronne grand-ducale.

La couronne grand-ducale est une couronne royale, doublée jusqu'à la mi-hauteur d'un bonnet de pourpre.

Ces armoiries imitaient celles du roi des Belges dont le lion avait l'épaule chargée d'un écusson aux armes familiales de Saxe.

1898 : les nouvelles armoiries de la Maison de Nassau

De nouvelles armoiries furent fixées en 1898. Elles furent valables pour tous les souverains de la Maison de Nassau, depuis le Grand-Duc Adolphe jusqu'à la Grande-Duchesse Charlotte.

Grandes armoiries

Écu :

Parti de trois, coupé de trois qui font seize quartiers. Les quatre quartiers du centre nommés en cœur forment un écu sur le tout, un écartelé de Nassau et de Luxembourg :

- au I de Sarrebruck qui est d'azur semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'argent, au lion du même couronné d'or, brochant ;
- au II de Merenberg qui est de sinople au sautoir d'or cantonné de douze croisettes du même ;
- au III de Weilnau qui est d'or à deux léopards de gueules, lampassés d'azur, l'un sur l'autre ;
- au IV de Moers qui est d'or à la fasce de sable ;
- au V de Katzenelnbogen qui est d'or au léopard lionné de gueules, armé et lampassé d'azur ;
- au VI de Nassau qui est d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné du même, armé et lampassé de gueules, brochant (formant le premier quartier du surtout) ;
- au VII de Luxembourg qui est burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, brochant (deuxième quartier du surtout) ;
- au VIII de Saarwerden qui est de sable à l'aigle éployé d'argent, armé d'or, lampassé de gueules ;
- au IX de Dietz qui est de gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur, l'un sur l'autre ;
- au X de Luxembourg (voir VII), troisième quartier du surtout ;
- au XI de Nassau (voir VI), quatrième quartier du surtout ;
- au XII de Lahr qui est d'or à la fasce de gueules ;
- au XIII de Vianden qui est de gueules à la fasce d'argent ;
- au XIV de Kirchberg qui est d'argent à trois pals de sable ;
- au XV de Sayn qui est de gueules au léopard lionné d'or, armé et lampassé d'azur, la queue fourchue (et passée en sautoir) ;
- au XVI de Mahlberg qui est d'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

L'écu est surmonté de six casques, le premier et le sixième sont couronnés.

Cimiers :

1. Une tête de col de lévrier contourné d'or, lampassé de gueules, colleté de sable, bordé et bouclé d'argent. Lambrequins d'or et de sable (Moers).
2. Un vol coupé d'argent et de sable. Lambrequins d'argent et de sable (Sarrebruck).
3. Un lion d'or, lampassé et couronné de gueules, assis entre deux proboscides d'azur semées de billettes d'or. Lambrequins d'or et d'azur (Nassau).
4. Un vol de sable. Lambrequins d'argent et d'azur (Luxembourg).
5. Un vol de sable chargé d'un disque de gueules à deux léopards d'or, l'un sur l'autre. Lambrequins d'or et de gueules (Dietz).
6. Un chapeau pyramidal d'or, la pointe recourbée. Lambrequins d'or et de gueules (Sayn).

Supports :

Deux lions couronnés d'or, lampassés de gueules, la tête contournée. L'écu et les supports sont posés sur deux rinceaux entrelacés d'or.

Manteau :

Le tout est posé sur un manteau de pourpre, doublé d'hermine, frangé et lié d'or et sommé d'une couronne royale.

Moyennes armoiries

L'écartelé de Nassau et de Luxembourg (formant le surtout des grandes armoiries) est timbré d'une couronne royale et supporté par deux lions couronnés d'or, lampassés de gueules.

Petites armoiries

Écu écartelé de Nassau et de Luxembourg, timbré d'une couronne royale.

Les grandes armoiries constituent une composition de cinq ensembles :

- L'écartelé de Nassau et de Luxembourg au centre du grand écu forme les nouvelles armoiries de la Maison de Nassau à Luxembourg.
- Les quartiers de Sarrebruck, Merenberg et Weilnau rappellent les anciennes possessions de la lignée walramienne.
- Les quartiers Moers, Saarwerden, Lahr et Mahlberg rappellent les territoires de l'ancienne Maison Nassau-Sarrebruck.
- Les quartiers Dietz, Katzenelnbogen et Vianden rappellent les terres de la ligne ottonienne acquises en 1815.
- Les quartiers de Kirchberg et Sayn rappellent l'héritage apporté par Louise, burgravine de Kirchberg, épouse du prince Frédéric Guillaume de Nassau-Weilbourg, grand-père du Grand-Duc Adolphe.

Ces armoiries restèrent inchangées sous le Grand-Duc Guillaume IV ainsi que sous les Grandes-Duchesses Marie-Adélaïde et Charlotte.

Les armoiries du Grand-Duc Jean

Elles ont changé plusieurs fois :

1939

Version créée lors des fêtes du centenaire de l'indépendance et de la majorité du Grand-Duc héritier Jean par Wirion et Cardon de Lichtbuer :

Écartelé aux I et IV d'azur à trois fleurs de lis d'or, posées 2,1, à la bordure de gueules (Bourbon-Parme) ; aux II et III d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules, brochant (Nassau) ; sur le tout en cœur un burelé d'argent et



d'azur de dix pièces, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, brochant (Luxembourg).

L'écu est timbré d'une couronne grand-ducale.

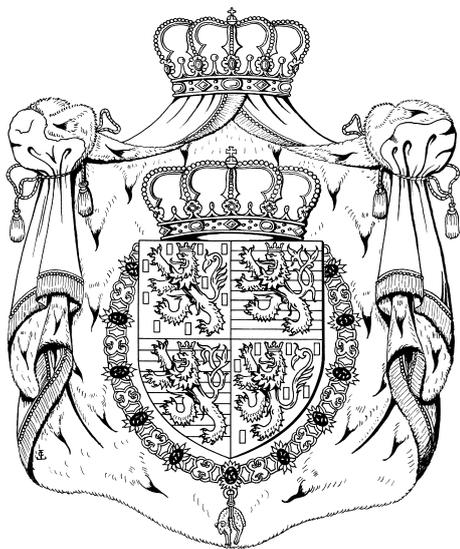
Il est à noter que la brisure usuelle des Bourbons de Parme est une bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent.

Ces armoiries figurèrent sur une des faces du monument du Centenaire au Krounebiert près de Mersch. En 1940, ce monument fut détruit par l'occupant nazi.

Entre 1940 et 1952, les héraldistes luxembourgeois et étrangers présentèrent des projets d'armoiries les plus divers, mais qui ne reçurent pas l'approbation de la Cour grand-ducale.

1953

Version créée lors du mariage du Grand-Duc héritier Jean avec la princesse Joséphine-Charlotte de Belgique :



Armes de S.A.R. le Grand-Duc Jean de Luxembourg, en tant que chevalier de la Toison d'or

Parti, au I de Nassau (le lion contourné par courtoisie), au II de Luxembourg ; en pointe, brochant sur le parti, de Bourbon-Parme (la bordure chargée cette fois de coquilles).

L'écu est timbré de la couronne grand-ducale.

De nombreuses variantes peuvent être trouvées dans les publications.

1964

Depuis son avènement au trône en 1964, S.A.R. le Grand-Duc Jean fait usage des petites et moyennes armoiries de la Maison grand-ducale créées par son ancêtre le Grand-Duc Adolphe en 1898.

Les grandes armoiries, rappelant les territoires dépendant de l'ancien duché de Nassau et annexés par la Prusse en 1866, n'avaient plus de rapport avec la réalité politique ; elles ne furent utilisées par le Grand-Duc Jean que sur son grand sceau.



Moyennes armoiries de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg

Pourtant ces armes constituaient un rattachement à la tradition nassauvienne, chère au Grand-Duc Jean. Un changement d'armoiries prôné par les héraldistes luxembourgeois ne fut jamais envisagé.

Les armoiries du Grand-Duc Henri

Suite à une publication de René Klein sur les armoiries de la famille grand-ducale, S.A.R. le Grand-Duc Henri fixa, par arrêté grand-ducal du 23 février 2001, ses nouvelles armes (petites et moyennes) :

Petites armoiries

Écartelé, aux I et IV de Luxembourg qui est un burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, la queue fourchue



Petites armoiries de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg

et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or, aux II et III de Nassau qui est d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules.

L'écu est timbré d'une couronne royale.

Armoiries moyennes

Les petites armoiries augmentées des supports, à dextre un lion couronné d'or, la tête contournée, la queue fourchue et passée en sautoir, armé et lampassé de gueules, à senestre un lion couronné d'or, la tête contournée, armé et lampassé de gueules.

L'article 3 de cet arrêté stipule que les armoiries du Grand-Duc Jean restent inchangées.

En collaboration avec la Commission héraldique de l'État, S.A.R. le Grand-Duc Henri fixa, par arrêté grand-ducal du 23 juin 2001, ses grandes armoiries.

Grandes armoiries

Écartelé, aux I et IV de Luxembourg qui est un burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or, aux II et III de Nassau qui est d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules, sur le tout en cœur de Bourbon de Parme qui est d'azur à trois (deux, une) fleurs de lis d'or à la bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent posées en orle.

L'écu est timbré d'une couronne royale et entouré du ruban et de la croix de l'ordre de la Couronne de chêne.

Les supports sont à dextre un lion couronné d'or, la tête contournée, la queue fourchue et passée en sautoir, armé et lampassé de gueules, à senestre un lion couronné d'or, la tête contournée, armé et lampassé de gueules, chaque lion tenant un drapeau luxembourgeois frangé d'or.

Le tout est posé sur un manteau de pourpre, doublé d'hermine, bordé, frangé et lié d'or et sommé d'une couronne royale, les drapeaux dépassant le manteau.



Grandes armoiries de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg

Ces nouvelles armes du Grand-Duc Henri nécessitent certaines explications :

- Le Grand-Duc Henri est le premier monarque de la dynastie Nassau-Weilbourg à Luxembourg qui a fait publier ses armoiries au *Mémorial*.
- Les changements par rapport aux armes de son père sont notables :
 1. Les armes de Luxembourg occupent la place d'honneur de l'écu écartelé (quartier I et IV) ; le Grand-Duc est en première ligne le chef de l'État luxembourgeois.
 2. L'écu n'est plus divisé en 16 quartiers rappelant les anciennes possessions des Nassau comme il était d'usage au XIX^e siècle. Le nouvel emblème se borne à l'essentiel : Luxembourg et Nassau.
 3. L'écusson en cœur aux armes de Bourbon de Parme relate l'origine familiale du Grand-Duc Henri : les trois fleurs de lis étaient les armes des rois de France, la bordure de gueules était la brisure de Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et roi d'Espagne. Les coquilles d'argent sur la bordure constituent la brisure des ducs de Parme, descendants de Philippe. Le Grand-Duc Henri est un descendant en ligne directe du Roi-Soleil.
 4. Les heaumes et cimiers des anciennes grandes armoiries, une habitude du XIX^e siècle, sont remplacés par une couronne royale.
 5. L'écu est entouré des insignes de l'ordre national de la Couronne de chêne. Ceci symbolise que le Grand-Duc est le chef de l'État luxembourgeois.

6. Les deux lions de support sont à dextre celui du Grand-Duché, à senestre celui de Nassau. Dans les anciennes armoiries, les supports étaient deux lions de Nassau. De plus, ces lions portent des drapeaux luxembourgeois, symbolisant à nouveau la charge de chef d'État.

7. Le lion de support luxembourgeois, les insignes de l'ordre de la Couronne de chêne, la forme de la couronne royale timbrant l'écu sont des copies voulues des armoiries du Grand-Duché définies par la loi du 23 juin 1972.

En regardant tous ces changements, les nouvelles armoiries du Grand-Duc Henri reflètent le chef d'État moderne conscient de la réalité politique actuelle. Les armes mettent d'abord l'accent sur la charge de Grand-Duc de Luxembourg, tout en renouant avec la dynastie de Nassau qui occupe depuis 1890 le trône de Luxembourg. L'écusson en cœur enfin relate les ancêtres paternels qui appartenaient à la plus fameuse des dynasties d'Europe.

Les nouvelles armes grand-ducales veulent rattacher harmonieusement le nouveau à l'ancien.

Références bibliographiques

- DEVRIES, Hubert. *Wapens van de Nederlanden*, Amsterdam, 1995, p. 55-57, 69-70
- KLEIN, René. „Das neue großherzogliche Wappen“, dans *Die Warte* Nr. 31/1977, Luxemburger Wort du 8.11.2001
- KLEIN, René. « Réflexions sur les armoiries de la Famille Grand-Ducale », dans *D'Hémecht*, 2000, p. 317-325
- LOUTSCH, Jean-Claude. *Armorial du Pays de Luxembourg*, 1974, p. 84-88
- LOUTSCH, Jean-Claude. « Les armoiries de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg », dans *D'Hémecht*, 2002, p. 5-13

La série des à propos... compte par ailleurs les titres suivants :

- A propos de la famille grand-ducale de Luxembourg
- A propos de la coopération au développement
- A propos de la recherche
- A propos de la production audiovisuelle
- A propos des médias
- A propos des grandes infrastructures culturelles
- A propos des institutions politiques
- A propos de la littérature
- A propos des langues
- A propos des symboles de l'État et de la Nation
- A propos du Musée national d'histoire et d'art

Impressum

Auteur

René Klein, docteur en sciences naturelles et président de la Commission héraldique de l'État

Editeur

Service information et presse – Département Communication avec le citoyen

Layout

Bizart

Impression

...

Illustrations

Source des illustrations : *Hémecht* 2002

- MATAGNE, Robert et WIRION, Louis. *Complément à l'armorial général de J.-B. Rietstap : Pays de Luxembourg*, Collection « Les Amis de l'Histoire », Luxembourg, 1957, p. 7-11
- SCHOOS, Jean. „Das Wappen des Großherzoglichen Hauses gemäß der Festlegung von 1898“, dans *Ons Hémecht*, 1950, p. 83-95
- WIRION, Louis. *Les armoiries de S.A.R. le Grand-Duc Héritier de Luxembourg*, Annuaire de la société héraldique luxembourgeoise, 1953/54, p. 6-12



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 478-21 81 / Fax : (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu / www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu